



# PROPOSITIONS CONSTRUCTIVES :

## OUVRIERS

### L'UNSA DÉFENSE :

**NOTRE PRIORITÉ :** Défendre et promouvoir les droits des personnels civils des Armées.

**NOTRE ADN :** L'autonomie qui laisse aux syndicats territoriaux le pouvoir de décision dans le syndicat.

**NOTRE METHODE :** Informer, accompagner les personnels dans toutes les situations de la vie professionnelle.

**NOTRE EXIGENCE :** Porter des propositions argumentées et motivées pour améliorer la situation de travail de tout personnel des Armées.

**NOTRE LIGNE :** Proposer et agir sur tous les sujets : défense des statuts de la Fonction publique, carrières et parcours professionnels, santé au travail, risques psychosociaux, conditions et temps de travail...



# LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES STATUT OUVRIER :

**AU SEIN DE CHAQUE CMG ET DU SPAC, IL EST INSTITUÉ UNE OU PLUSIEURS CAPSO :**

- Une commission propre à chaque employeur local dont l'effectif en personnels à statut ouvrier relevant de ce périmètre est au moins égal à 350.
- Une ou plusieurs commissions d'avancement mixtes regroupant les employeurs locaux dont l'effectif en personnels à statut ouvrier relevant de ce périmètre est inférieur à 350.

Par dérogation, il est institué une commission d'avancement dans chaque établissement dont l'effectif en personnels à statut ouvrier est supérieur à 500.

Une commission d'avancement de personnels à statut ouvrier est instituée auprès de chaque commandement supérieur des forces armées (COMSUP), les personnels à statut ouvrier en fonction dans les établissements situés dans le ressort territorial des COMSUP de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française ainsi qu'à l'étranger, relèvent de la commission d'avancement instituée dans le périmètre du CMG de Saint-Germain-en-Laye.

Chaque CAPSO comprend trois collèges composés respectivement de représentants du personnel ouvrier non chefs d'équipe, chefs d'équipe et techniciens à statut ouvrier.

Ces commissions traitent de votre avancement.



# Revendications particulières au corps des OE

## L'UNSA Défense demande :



- **Accès de toutes les professions OE** à la Hors Catégorie.



- **Abaisser la moyenne** des épreuves des essais à 10 pour mise en place d'un échelon d'affûtage supplémentaire soit à 12, 14 16 et 18.



- **Fluidifier l'avancement** T5 bis en T6 par la mise en place d'un essai simplifié.



- **Passage au 9<sup>e</sup> échelon** à 2 ans au choix et 3 ans d'ancienneté.



- **Mise en place d'une prime d'encadrement** ou de niveau pour les TSO exerçant du management.



- **Accroître** les professions ouvertes au recrutement.

- **Accès au 9<sup>e</sup> échelon** pour les TSO anciens.

- **Taux d'avancement** triennal.

- **Reconnaissance au niveau 1** pour les T6-T6Bis et T7.

- **Attribution d'échelons** d'affûtage lors des essais d'embauche.

- **Validation essais complets** T4-T5Bis par module sur durée définie.

- **Augmenter les taux** d'avancement.

- **Prime de rendement** calculée en fonction de l'échelon détenu soit du 1<sup>er</sup> au 9<sup>e</sup> échelon.

- **Poursuivre et accroître** le recrutement OE.

- **Collège unique** au sein des CAPSO.

- **Majoration de 4%** de la moyenne de la prime de rendement soit de 16 à 20%.

Si la couleur bleue identifie aujourd'hui l'UNSA, ce sont bien les engagements de vos élus(es) UNSA-Défense, leur conduite, leurs valeurs humanistes et respectueuses de vos choix, porteurs de l'intérêt à la fois de tous et de chacun, fiables et qui ne sauraient se démentir.





L'UNSA Défense maîtrise les dossiers confiés et est vigilante aux situations individuelles des personnes qui se sont signalées à elle. Ses élus, compétents et responsables, rendent compte régulièrement de leurs actions. Ils savent lorsque cela est nécessaire, interpeller l'administration.

**UNSA Défense**  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS



01.42.22.37.02



@UnsaDefense



federation@unsa-defense.org



www.facebook.com/UNSADefense



portail-unsa.intradef.gouv.fr



Unsa defense diffusion



www.unsa-defense.org